

Insertion : de nouveaux territoires zéro chômeur de longue durée



© 2022 Les Echos Publishing

Initiée en 2016, l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » consiste à créer des « entreprises à but d'emploi » qui, en contrepartie d'une aide financière des pouvoirs publics, embauchent en contrat à durée indéterminée des chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

Instaurée d'abord sur seulement 10 territoires, cette expérimentation est actuellement étendue à de nouveaux territoires choisis par le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion après appel à candidatures.

À ce titre, quatre nouveaux territoires viennent d'être habilités :

- Val de Drôme – Livron sur Drôme (Drôme) ;
- Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) ;
- Rivière Pilote (Martinique) ;
- Le Port (La Réunion).

En chiffres : mi-novembre 2022, 48 entreprises à but d'emploi faisaient travailler 1 385 personnes sur 42 territoires.

[Arrêté du 28 octobre 2022, JO du 4 novembre](#)

[Arrêté du 28 novembre 2022, JO du 1er décembre](#)

